



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Tour de télécommunication - Mingan	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE517-162439/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client EE517-162439	Date 2016-03-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-026-16700	
File No. - N° de dossier QCW-5-38307 (026)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perron, Jonathan	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw026
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2838 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EE517-162439/A

N° de la modif - Amd. No.
002

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcw026

N° de réf. du client - Client Ref. No.
EE517-162439

File No. - N° du dossier
QCW-5-38307

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Modification 002

Titre / Title: Tour de Télécommunication - Mingan

No. EE517-162439/A

Inclus dans la présente modification

Questions et réponses (7-11)

Question #7: Article 2.02.1-charges de vent de la section 13 30 10 : SVP précisez les charges de vent spécifiques au site ainsi que la période de retour à utiliser pour le dimensionnement.

Réponse #7: Selon la norme CSA S37: « la pression de vent à utiliser est la pression de vent horaire pour une période 1/30ans mesuré à 10m du sol selon la localité, mais ne doit pas être inférieur à 300 Pa ». Se référer au CNB 2010 pour les pressions horaires spécifiques au site.

Question #8: Article 2.02.2-Charges de glace: Selon la norme S37-13, une épaisseur de glace doit être spécifiée pour le dimensionnement et cette épaisseur augmente avec la hauteur de la tour selon une formule incluse dans la norme. La combinaison de charge vent + glace est également spécifiée dans la norme S37-13. Nous ne comprenons pas les articles 2.02.2.1 et 2.02.2.2. Peut-on avoir une conférence téléphonique afin de pouvoir poser des questions et ainsi comprendre ce qui est demandé. L'article 2.02.2.1 considéré seul indique que l'épaisseur minimale de glace à utiliser pour le dimensionnement de la tour serait de 40mm min (en augmentant avec la hauteur tel qu'indiqué dans la norme S37-13). Tel que nous le comprenons, l'article 2.02.2.2 et en conflit avec l'article précédent.

Réponse #8: L'épaisseur minimale de glace à utiliser pour le dimensionnement est de 40mm, tel que stipulé dans l'article 2.02.2.1 de la section 13 30 10 et dans la norme S37-13. Remplacez l'article 2.02.2.2 de la section 13 30 10 avec les exigences de la norme S37-13 relatives aux charges combinées de vent et de glace.

Question #9: Article 2.02.6 – service de la section 13 30 10: Merci de préciser que les critères de service (facteur de service, pression de vent avec et sans glace) ne doivent pas être utilisés pour le dimensionnement de cette tour. Merci de confirmer que nous avons bien interprété la clause suivante : la torsion maximale en haut de la tour (il y a une antenne en haut) ainsi que de tous les niveaux où il y a une antenne est limitée à ± 0.7 degrés sous des vents constants (du dessus de la tour jusqu'à la base) de 31 mètres par seconde (sans glace).

Réponse #9: Tel que mentionné dans l'article 2.01.1 de la section 13 30 10, la spécification la plus restrictive entre la norme CSA et les spécifications du devis doit être suivie.

Votre interprétation de l'article 2.02.6 de la section 13 30 10 par rapport aux charges à utiliser en service est correcte. Cependant, la torsion de 0.7 degrés s'applique uniquement à la fixation de l'antenne la plus haute de la tour.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
EE517-162439/A

N° de la modif - Amd. No.
002

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcw026

N° de réf. du client - Client Ref. No.
EE517-162439

File No. - N° du dossier
QCW-5-38307

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Question #10: Article 2.04 –Modélisation de la section 13 30 10 : Merci de confirmer que le logiciel GUYMAST (incluant les mises à jour les plus récentes) est acceptable comme logiciel de calcul pour la tour haubanée.

Réponse #10: Il n'y a aucune restriction à l'utilisation d'un logiciel de calcul pour la tour haubanée, pour autant que les notes de calcul sont scellées et signées par un ingénieur membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (OIQ)

Question #11: Article 3.01 Général – de la section 13 30 10 : Nous allons dimensionner une tour d'une hauteur variant entre 50m et 60m tel que requis. Merci de confirmer que le dimensionnement se limite aux antennes notées dans l'article 2.02.4.1 (On va inclure le poids de trois antennes par niveau où se situent les antennes tel que spécifié dans cet article. Ceci n'aura aucun impact significatif sur le dimensionnement de la tour, étant donné que la projection des antennes va demeurer à un par niveau et que c'est la projection et non le poids qui provoque une augmentation de la dimension de la tour)

Réponse #11: Le dimensionnement se limite aux antennes notés dans l'article 2.02.4.1 (un total de 6 antennes), incluant toutes les charges (glace, vent) appliquées sur ces éléments.
